

## 3.1. Données complémentaires

### 3.1.1. Moyens financiers

#### 3.1.1.1. Capacité d'emprunt



#### SITUATION DE POUVOIR D'EMPRUNT

EUR

-	Commune :	CHINY
-	Matricule :	090-1808900-94
-	Cpte courant :	091-0005023-08 BE63 0910 0050 2308
-	Situation établie le	04/06/2010

#### I. Prévisions de recettes

- Fonds des communes	:	1.471.495,62	
- Add. précompte immobilier nombre (2600)	:	833.188,26	
- Additionnels IPP. taux (8%)	:	831.278,18	
- Add. taxe circulation	:	60.714,36	
- Subv. fonctionnement écoles	:	122.500,00	
<b>Total</b>	:	<b>3.319.176,42</b>	<b>X 90%</b>
			<b>(1) X 90%</b>
			<b>2.987.258,78</b>
			<b>2.688.532,90</b>

#### II. Prévisions de dépenses

- Prélèvements d'office (déficit hôpitaux)	:	42.439,88	
- Intérêts d'emprunts (*) jusqu'au no 1238	:	237.964,93	
- Tranches d'emprunts (*)	:	498.008,38	
<b>Total</b>	:		<b>778.413,19</b>

(\*) Y compris éventuellement les charges des prêts contractés par les régies communales et les charges des prêts garantis par la commune.

#### III. Excédent de recettes après avoir tenu compte d'une marge pour les fluctuations éventuelles du taux d'intérêt (2) - (3)

1.910.119,71 X 90% 1.719.107,74

#### IV. Pourcentage d'engagement (3):(1)

26%

#### V. Possibilités d'emprunt sur base d'excédent de recettes (4)

Durée (ans)	Taux indicatif (%)	Pouvoir d'emprunt
20	2,714	26.490.000,00
15	2,708	21.150.000,00
10	2,697	15.050.000,00
5	2,659	8.040.000,00

Ce pouvoir d'emprunt a été établi en tenant compte des modalités de base (révision triennale du taux, imputation semestrielle des intérêts et amortissement annuel du capital), aux taux en vigueur au jour du calcul.

### 3.1.1.2. Nomenclature des taxes et des redevances communales

- Taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques : 8%
- Centimes additionnels au précompte immobilier : 2.600
- Taxe sur la collecte et le traitement des déchets dans le cadre du service ordinaire de collecte

#### Terme A : partie forfaitaire de la taxe

Forfait annuel de :

- Ménage :
- 90,00 € pour les ménages d'une personne
  - 120,00 € pour les ménages de 2 à 3 personnes
  - 135,00 € pour les ménages de quatre personnes et plus

Seconds résidents : un forfait annuel de 115,00 €

Activités : un forfait annuel de 115,00 €

Etablissements d'hébergement touristique :

- 25,00 € par emplacement de camping
- 115,00 € par établissement hôtelier
- 115,00 € par autre établissement d'hébergement touristique tel que gîte, chambre d'hôtes, maison d'hôtes, meublé de vacances, etc.

Pour les propriétaires de terrain et/ou bâtiment mis en location pour les camps des mouvements de jeunesse :

- 10,00 € par jour d'occupation et par camp

#### Terme B : partie variable en fonction de la quantité de déchets produite

Un montant unitaire de :

- 5,00 € par rouleau de 10 sacs de 60 litres destinés à recevoir la fraction résiduelle
- 5,00 € par rouleau de 10 sacs de 30 litres destinés à recevoir la matière organique

Un montant annuel de :

- 100,00 € par conteneur de 140 litres présenté au service ordinaire de collecte
- 150,00 € par conteneur de 240 litres présenté au service de collecte
- 200,00 € par conteneur de 360 litres présenté au service de collecte
- 400,00 € par conteneur de 770 litres présenté au service de collecte

- Redevance sur l'enlèvement des déchets dans le cadre du service extraordinaire de collecte
  - Enlèvement d'un conteneur ménager dont l'utilisation n'a pas été conforme aux prescriptions du règlement communal concernant la gestion des déchets : forfait de 80 €
  - Enlèvement d'un sac dont l'utilisation n'a pas été conforme aux prescriptions du règlement communal concernant la gestion des déchets : forfait de 80 €
  - Enlèvement en dehors de l'utilisation d'un récipient de collecte de tout autre déchet équivalent (y compris les cadavres d'animaux)
    - ⇒ ne dépassant pas 100 kg : forfait de 80 €
    - ⇒ au-delà de 100 kg : forfait de 80 € par tranche indivisible de 100 kg avec un montant maximum de 400 € par enlèvement
- Taxe sur les secondes résidences : 450 €

- Taxe sur les terrains de camping :
  - Type 1 (de 50 à 79 m<sup>2</sup>) : 50 €
  - Type 2 (de 80 à 99 m<sup>2</sup>) : 70 €
  - Type 3 (de 100 à 119 m<sup>2</sup>) : 85 €
  - Type 4 (de 120 m<sup>2</sup> et plus) : 100 €
- Taxe sur les logements ou immeubles non affectés au logement raccordés à l'égout ou susceptibles d'y être raccordés : 25 €
- Taxe sur la distribution gratuite d'écrits publicitaires « toutes boîtes »
  - 0,0111 € par exemplaire distribué pour les écrits et les échantillons publicitaires jusqu'à 10 grammes inclus
  - 0,0297 € par exemplaire distribué pour les écrits et les échantillons publicitaires au-delà de 10 et jusqu'à 40 grammes inclus
  - 0,0446 € par exemplaire distribué pour les écrits et les échantillons publicitaires au-delà de 40 et jusqu'à 225 grammes inclus
  - 0,08 € par exemplaire distribué pour les écrits et les échantillons publicitaires supérieurs à 225 grammes
- Taxe sur les carrières : 2.500 €
- Taxe sur le placement de tente, caravane mobile et remorque d'habitation en dehors des terrains de camping
  - 50 € par mois ou fraction de mois lorsque le placement ne dépasse pas 2 mois
  - 125 € lorsque le placement dépasse 2 mois
- Taxe sur les véhicules isolés abandonnés : 600 € par an par véhicule isolé abandonné
- Taxe sur les dépôts de mitrailles et de véhicules usagés : 7,50 € par mètre carré avec un maximum de 3.800 €/an par installation
- Taxe sur la délivrance de documents et renseignements administratifs
  - a) Pour les cartes d'identité délivrées en exécution de la loi du 25 mars 2003 modifiant la loi du 08 août 1983 organisant un registre national des personnes physiques et la loi du 19 juillet 1991 relative aux registres de la population et aux cartes d'identité et modifiant la loi du 08 août 1983 organisant un registre national des personnes physiques ainsi que les arrêtés royaux d'exécution de la loi :
    - 2,50 € pour la première carte, pour tout renouvellement à l'expiration du délai de validité
    - 2,50 € pour un duplicata
    - Le prix de revient facturé à la commune et fixé par le S.P.F. Intérieur est supporté intégralement par le demandeur en sus de la taxe communale
  - b) Pour les cartes d'identité et titres de séjour délivrés aux étrangers
    - Carte d'identité électronique :
      - 2,50 € pour la première carte d'identité ou pour tout renouvellement à l'expiration du délai de validité
      - 2,50 € pour un duplicata

- Le prix de revient facturé à la commune et fixé par le S.P.F. Intérieur est supporté intégralement par le demandeur en sus de la taxe communale
- Carte d'identité et titres de séjour (documents « papier ») :
  - 5 € pour la première carte d'identité ou pour toute autre carte délivrée contre restitution de l'ancienne carte ainsi que pour tout titre de séjour à l'occasion de sa délivrance, de son renouvellement, de sa prorogation
    - 7,50 € pour un duplicata
- c) Pour les certificats d'identité pour les enfants de moins de 12 ans, délivrés en exécution de l'A.R. du 10.12.1996 tel qu'il a été modifié :  
○ Carte d'identité électronique (enfants de 0 à 12 ans) :
  - Gratuité pour la première carte d'identité, pour tout renouvellement à l'expiration du délai de validité
  - Gratuité pour un duplicata
  - Le prix de revient facturé à la commune et fixé par le S.P.F. Intérieur est supporté intégralement par le demandeur
- d) Pour la délivrance de passeports :
  - 7,50 € pour tout nouveau passeport
  - \* les enfants de moins de 18 ans sont exonérés de cette taxe
  - Le prix de revient facturé à la commune et fixé par le S.P.F. Intérieur est supporté intégralement par le demandeur en sus de la taxe communale
- e) Pour les permis d'urbanisme, de lotir et de modification de permis de lotir : \* en sus du timbre fiscal obligatoire :
  - 12,50 € pour la délivrance du permis
- f) Pour les permis de camping : \* en sus du timbre fiscal obligatoire
  - 12,50 € pour la délivrance du permis
- g) Pour les certificats d'urbanisme : \* en sus du timbre fiscal obligatoire
  - 5 € pour la délivrance du certificat
- h) Pour les permis d'environnement (permis classe 2 et 1 et permis unique classe 2 et 1) :
  - 12,50 € par document
- i) Pour les permis de conduire (original, changement de catégorie, duplicata) :
  - 12,50 € par document
- j) Pour les autorisations d'abattage :
  - 1,25 € par document
- k) Pour les cartes de commerces ambulants :
  - 5 € par document
- l) Pour la délivrance d'autres certificats de toute nature, extraits, copies, législation de signature, d'autorisations quelconques (etc, ...) délivrées d'office ou sur demande :
  1. extraits d'état civil : 1,25 € par exemplaire
  2. déclaration de perte ou de vol de documents administratifs (carte d'identité, permis de conduire, passeport, ...) : 1,25 €
  3. certificat de changement de résidence : 1,25 €
  4. certificat de résidence : 1,25 €
  5. délivrance d'adresse : 1,25 €
  6. composition de ménage : 1,25 €
  7. certificat de nationalité : 1,25 €
  8. certificat de vie : 1,25 €
  9. certificat de milice : 1,25 €
  10. déclaration et attestation dernières volontés : 1,25 €

11. certificat de présence pour employeur (décès) : 1,25 €
  12. certificat d'hérédité : 5 €
  13. certificat bonne vie et mœurs : 1,25 €
  14. attestation de toute nature : 1,25 €
  15. légalisation de signature : 1,25 €
  16. certificat conforme de document : 1,25 €
- Taxe sur les immeubles bâtis inoccupés : 150 € par mètre courant de façade d'immeuble bâti ou de partie d'immeuble bâti, tout mètre commencé étant dû en entier
  - Taxe sur les inhumations : 250 €
  - Redevance pour le traitement des dossiers de permis d'urbanisme, de permis de lotir, de modification de permis de lotir et de permis d'environnement :
    - 25 € pour un dossier de permis d'urbanisme ou permis unique non soumis à publicité
    - 50 € pour un dossier de permis d'urbanisme soumis à publicité, en vertu de l'article 330 du CWATUP à l'exclusion de l'article 113
    - 100 € pour un dossier de permis d'urbanisme dérogatoire (article 113 du CWATUP)
    - 75 € pour un dossier de permis unique (classe 2) soumis à publicité, en vertu de l'article 330 du CWATUP à l'exclusion de l'article 113
    - 100 € pour un dossier de permis unique (classe 1) soumis à publicité, en vertu de l'article 330 du CWATUP à l'exclusion de l'article 113
    - 125 € pour un dossier de permis unique (classe 2) dérogatoire (article 113 du CWATUP)
    - 150 € pour un dossier de permis unique (classe 1) dérogatoire (article 113 du CWATUP)
    - 35 € par lot à bâtir pour un dossier de permis de lotir ou de modification du permis de lotir non soumis à publicité
    - 45 € par lot à bâtir pour un dossier de permis de lotir ou de modification du permis de lotir soumis à publicité, en vertu de l'article 330 du CWATUP à l'exclusion de l'article 113
    - 55 € par lot pour un dossier de permis de lotir ou de modification du permis de lotir dérogatoire (article 113 du CWATUP)
    - 87,50 € pour un dossier de permis d'environnement de classe 1
    - 45 € pour un dossier de permis d'environnement de classe 2
    - 20 € pour un dossier de déclaration de classe 3
  - Redevance sur les travaux spéciaux de recherche administrative : 7,50 € par heure de recherche en sus des frais d'expédition et des taxes relatives aux documents délivrés
  - Redevance pour la fourniture de renseignements urbanistiques : 7,50 € par numéro cadastral avec un maximum de 50 €

**3.1.1.3. Budget ordinaire**

Fonctions		DEPENSES 2010	RECETTES 2010
		Total	Total
000	Divers	0,00	0,00
009	Recettes & dépenses générales	851,00	283.649,45
019	Dette générale	0,00	0,00
029	Fonds	0,00	1.520.955,91
049	Impôts et Redevances	4.000,00	2.358.780,80
059	Assurances	88.000,00	10.000,00
123	Administration générale	1.451.314,70	105.976,64
129	Patrimoine privé	330.112,64	93.210,65
139	Services généraux	50.100,00	10.000,00
149	Calamités	0,00	0,00
159	Relations avec l'étranger	0,00	0,00
169	Aide aux pays en voie de développement	0,00	0,00
369	Pompiers	186.500,00	0,00
399	Justice - Police	270.930,06	0,00
499	Communic. - Voirie - Cours D'eau	953.784,48	67.953,00
599	Commerce - Industrie	36.745,58	101.881,27
699	Agriculture	206.946,30	945.802,10
729	Ens. Gard (721), Ens. Prim (722)	480.117,32	228.292,54
739	Ens. Sec (731), art, (734), tech (735)	24.000,00	0,00
749	Enseignement supérieur	0,00	0,00
759	Enseignement pour handicapés	0,00	0,00
767	Bibliothèques publiques	60.969,25	0,00
789	Education Popul. et Arts	444.057,61	44.659,56
799	Cultes	118.776,60	0,00
839	Sécurité et Assist. sociale	818.220,93	172.331,32
849	Aide sociale et familiale	0,00	0,00
859	Emploi	0,00	0,00
872	Institutions de soins	49.787,61	0,00
874	Alimentation - Eau	580.326,87	785.133,00
876	Désinfect. - Nett.-Immond	456.750,00	0,00
877	Eaux usées	21.321,59	50,94
879	Cimetières - Protec. Environ.	35.305,53	5.500,00
939	Logement - Urbanisme	11.900,00	9.036,92
999	Total exercice propre	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>6.680.818,07</b>	<b>6.743.214,10</b>
<b>Balances exercice propre</b>		Déficit 0,00	Excédent 62.396,03
<b>Exercices antérieurs</b>		Dépenses ordinaires 56.162,97	Recettes ordinaires 546.198,49
		Déficit 0,00	Excédent 490.035,52
<b>Totaux exercice propre + exercice antérieur</b>		Dépenses ordinaires 6.736.981,04	Recettes ordinaires 7.289.412,59
069	Prélèvements	400.000,00	0,00
<b>Total général</b>		<b>7.136.981,04</b>	<b>7.289.412,59</b>
<b>Résultat général</b>		Mali 0,00	Boni 152.431,55

### 3.1.1.4. Budget extraordinaire

Fonctions		DEPENSES 2010		RECETTES 2010	
		Total		Total	
000	Divers	0,00		0,00	
009	Recettes & dépenses générales	0,00		0,00	
019	Dette générale	0,00		0,00	
029	Fonds	0,00		0,00	
049	Impôts et Redevances	0,00		0,00	
059	Assurances	0,00		0,00	
123	Administration générale	5.615.000,00		5.600.000,00	
129	Patrimoine privé	338.000,00		594.000,00	
139	Services généraux	0,00		0,00	
149	Calamités	0,00		0,00	
159	Relations avec l'étranger	0,00		0,00	
169	Aide aux pays en voie de développement	0,00		0,00	
369	Pompiers	0,00		0,00	
399	Justice - Police	0,00		0,00	
499	Communic. - Voirie - Cours D'eau	263.000,00		210.000,00	
599	Commerce - Industrie	101.000,00		80.000,00	
699	Agriculture	55.000,00		50.000,00	
729	Ens. Gard (721), Ens. Prim (722)	116.000,00		114.000,00	
739	Ens. Sec (731), art, (734), tech (735)	25.000,00		0,00	
749	Enseignement supérieur	0,00		0,00	
759	Enseignement pour handicapés	0,00		0,00	
767	Bibliothèques publiques	550.000,00		550.000,00	
789	Education Popul. et Arts	180.800,00		150.000,00	
799	Cultes	48.952,76		40.000,00	
839	Sécurité et Assist. sociale	3.000,00		40.000,00	
849	Aide sociale et familiale	0,00		0,00	
859	Emploi	0,00		0,00	
872	Institutions de soins	0,00		0,00	
874	Alimentation - Eau	830.000,00		800.000,00	
876	Désinfect. - Nett.- Immond	3.000,00		0,00	
877	Eaux usées	2.050,00		0,00	
879	Cimetières - Protec. Environ.	10.000,00		0,00	
939	Logement - Urbanisme	0,00		0,00	
999	Total exercice propre	0,00		0,00	
<b>Total</b>		8.140.802,76		8.228.000,00	
<b>Balances exercice propre</b>		Déficit	0,00	Excédent	87.197,24
<b>Exercices antérieurs</b>		Dépenses extraordinaires	529.881,75	Recettes extraordinaires	0,00
		Déficit	529.881,75	Excédent	0,00
<b>Totaux exercice propre + exercice antérieur</b>		Dépenses extraordinaires	8.670.684,51	Recettes extraordinaires	8.228.000,00
069	Prélèvements	0,00		464.802,76	
<b>Total général</b>		8.670.684,51		8.692.802,76	
<b>Résultat général</b>		Mali	0,00	Boni	22.118,25

### 3.1.2. Moyens humains

#### 3.1.2.1. Composition du Conseil communal

Bourgmestre	Monsieur PIRLOT Sébastien
Echevins	Monsieur SCHOPPACK Aimé Madame BRADFER Annick Madame GILSON - LEGER Christine
Président CPAS	Monsieur JACQUEMART Jean
Membres	Monsieur PROTIN Pierre Monsieur COLLIGNON Michel Madame ADAM Joséphine Monsieur DANSART Alain Monsieur BLAISE Stéphane Monsieur MAITREJEAN Christian Monsieur CHLEIDE Geoffrey Madame DEBATY Joëlle Monsieur THIRY David Madame FLORENT - JACOBY Emmanuelle Madame MADAN Murielle

### 3.1.2.2. Organigramme des services communaux

